Ordonnance souveraine n° 1.416 du 23 novembre 2007 rendant exécutoire la Convention européenne pour la répression du terrorisme, adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	23 novembre 2007
Publication	Journal de Monaco du 28 décembre 2007[1 p.3]
Thématiques	Europe ; Défense, paix et sécurité ; Lutte contre le terrorisme et le crime organisé

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/11-23-1.416@2007.12.29

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification à la Convention européenne pour la répression du terrorisme, adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977, ayant été déposés le 18 septembre 2007 auprès du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, ladite convention recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er janvier 2008, date de son entrée en vigueur à l'égard de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 décembre 2007
   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7842